

**Fiche de poste**  
**Conseiller Technique des Officiels**

Lieu de travail : siège de la future ligue régionale

Intitulé : Conseiller Technique des Officiels (CTO)

Type de contrat : CDI

Statut : Groupe 4 de la CCNS

Durée et spécificité(s) du poste : Temps plein annualisé / Travail les week-ends et en soirées

Rémunération : Conforme CCNS

---

○ Missions :

Le Conseiller Technique des Officiels est responsable de la mise en œuvre des actions liées aux officiels. Il est placé sous l'autorité :

- du Directeur Territorial de la ligue régionale
- Ou
- du Président si la ligue régionale ne dispose pas de Directeur Territorial. Le Président pourra déléguer le management du CTO.

Le CTO est garant de la mise en œuvre, au sein de l'Institut Régional de Formation du Basket-Ball (IRFBB), de la politique définie par l'Institut National de Formation du Basket-Ball (INFBB).

Il travaille en réseau avec les services de la FFBB, les autres CTO de ligues régionales et les CTA de la région.

- Coordination et mise en œuvre des actions de formation et d'observation des officiels sur le territoire de la ligue régionale dans le cadre de l'IRFBB et dans le respect des directives de l'INFBB
- Participation à la gestion et au suivi quotidien de l'activité des officiels dans les championnats dont les désignations sont assurées par la ligue régionale (en lien avec la structure chargée des désignations)
- Soutien et coordination des actions menées par les comités départementaux et les clubs en matière de formation et d'évaluation des officiels
- Relais des directives nationales en matière de formation et d'activité des officiels sur le territoire régional (ex. consignes, règlements, interprétations, référentiels de formation...)
- Participation à un ETR élargi (mise en cohérence des formations joueurs / cadres / officiels) au même titre que toutes les ressources liées à la formation des officiels
- Participation à l'Equipe Nationale des Officiels (ENO, composée du personnel fédéral et des autres CTO) dans le cadre de leurs missions de formation et d'évaluation des officiels selon les directives de l'INFBB

- Selon les besoins, participation aux actions nationales mises en place par l'INFBB
- Le CTO n'exerce pas d'activité d'officiel dans le cadre de ses missions au sein de la ligue régionale
- Le CTO n'officie pas en tant qu'arbitre de basket HN